



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

régime d'assurance chômage

Question écrite n° 54413

Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui préciser l'affectation des 15 milliards de francs prévue par un versement de l'UNEDIC à l'Etat dans le cadre de la nouvelle convention d'assurance chômage entrant en vigueur au 1er janvier 2001. Les partenaires sociaux signataires de cet accord ont tenu à préciser que cette ressource exceptionnelle devait être affectée au financement d'actions en faveur des demandeurs d'emploi relevant du régime de la solidarité. Aussi lui demande-t-il la nature, les perspectives et les échéances de son action ministérielle en application de cette convention, pour les années 2001 et 2002.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54413

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 novembre 2000, page 6692